



usurpation de signature

Par **Trudeau88**, le **04/11/2024** à **04:02**

Bonjour,

Je suis associé dans une SCI (1 part du 1500) avec mon père. Je n'ai plus de contact depuis des années avec mon père.

Je m'aperçois que toutes les AG de la SCI ont été tenues sans ma présence et avec utilisation de ma signature. Notamment pour déplacer le siège social, modifier les statuts (même sur des points mineurs).

Résidant à l'étranger, je vais me faire envoyer par le tribunal les éléments financiers et statutaires. Mais je m'inquiète d'ores et déjà de cette usurpation de signature et de falsification des documents.

Quelles démarches devrais-je engager ? Quels conseils me donneriez-vous ?

Merci

Par **Fructidor**, le **04/11/2024** à **09:35**

Bonjour

Usurpation, falsification... Voir un avocat est sans doute le meilleur conseil à vous donner.